



Assemblée générale annuelle des parents École de la Magdeleine

9 septembre 2021, à 19 h
Visioconférence via TEAMS

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la direction et du président;
2. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée;
3. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 10 septembre 2020;
6. Présentation du Rapport annuel du conseil d'établissement;
7. Élection des parents au conseil d'établissement de 2021-2022 (3 postes de 2 ans et substitués);
 - 7.1. Adoption de la procédure d'élections;
 - 7.2. Élection des parents membres au conseil d'établissement;
 - 7.3. Élection des parents substitués au conseil d'établissement;
8. Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut;
9. Décision quant à la mise en place de l'organisme de participation des parents et, s'il y a lieu, formation de ce comité;
10. Levée de l'Assemblée.

N. B. : La première séance du conseil d'établissement aura lieu le 19 octobre 2021 à 19 h. Les détails suivront.